

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 11/09/2024.
Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria.

Avaient donné pouvoir :

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 29
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-135 - RENOUELEMENT ET MODIFICATION DE LA CONVENTION ENTRE LA MÉDIATHÈQUE DE SAINT-JORY ET L'ENTREPRISE RECYCLIVRE RELATIVE À LA CESSION DE LIVRES

Mme CHEMIN, rapporteure, informe le conseil qu'en 2021, une convention a été signée avec l'entreprise Recyclivre pour réceptionner les livres désherbés des collections. Recyclivre offre aux particuliers, aux associations et aux collectivités un service gratuit de récupération de livres et leur donne une deuxième vie en les proposant à la vente à petit prix sur internet. Elle emploie des personnes en réinsertion sociale et 10% des revenus nets réalisés sont reversés à des associations sélectionnées pour leurs actions concrètes en faveur de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

Les médiathèques sont régulièrement amenées dans le cadre de l'actualisation et du suivi des collections à procéder au tri des documents Cette action annuelle est appelée « désherbage ». Dans ce cadre, la collectivité a souhaité que les documents désherbés puissent retrouver une seconde vie et valoriser l'emploi, tout en soutenant financièrement une association locale. Durant 3 ans, le Foyer Rural de St-Jory a été bénéficiaire des sommes versées par Recyclivre, soit près de 120 € à ce jour. Le Conseil Municipal souhaite mettre à jour la Convention et a décidé de nommer l'association du Théâtre du FARD comme prochain bénéficiaire à compter de janvier 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 24 SEP. 2024



Le Maire, Victor DENOUVION


Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS